



VAST INDUSTRIAL CORP.

## VAST INDUSTRIAL CORP.

353 Dufferin Ave. London, ON N6B 1Z5

# Code de conduite des fournisseurs

### Finalité :

Vast Industrial Corp s'engage à mener ses activités de manière éthique, responsable et durable. Nous reconnaissons que nos fournisseurs jouent un rôle crucial pour atteindre ces objectifs. Le présent Code de conduite des fournisseurs décrit les principes et les normes que nous attendons de nos fournisseurs lorsqu'ils font affaire avec Vast Industrial Corp. ou pour le compte de celle-ci. Le respect de ce Code est une condition préalable à toute relation commerciale avec nous.

### Politique :

#### 1. Conformité aux lois et règlements :

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes applicables dans les juridictions où ils exercent leurs activités, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives au travail, à la santé et à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

#### 2. Pratiques commerciales éthiques :

Les fournisseurs doivent mener leurs activités avec intégrité, honnêteté et en toute transparence. Cela comprend :

- a. Interdire la corruption, l'extorsion et toute autre forme de comportement contraire à l'éthique.
- b. Tenir des registres financiers précis et transparents.
- c. Respecter les droits de propriété intellectuelle et éviter toute violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

#### 3. Pratiques de travail :

Les fournisseurs doivent respecter les droits fondamentaux de l'homme et traiter leurs employés avec dignité et respect. Cela comprend :

- a. Offrir des salaires et des avantages sociaux équitables qui satisfont ou dépassent les exigences légales.
- b. Interdire le travail forcé, le travail des enfants et toute forme de traite des êtres humains.
- c. Respecter les droits des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

#### Conformité au projet de loi S-211 :

En plus des exigences ci-dessus, les fournisseurs doivent se conformer aux dispositions du projet de loi S-211, également connue sous le nom de Loi sur l'esclavage moderne, le cas échéant. Cela comprend :

- a. Divulguer les efforts déployés pour prévenir et traiter le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- b. Mettre en œuvre des processus de vérification préalable afin d'identifier et d'atténuer les risques liés aux droits humains.





VAST INDUSTRIAL CORP.

## **VAST INDUSTRIAL CORP.**

353 Dufferin Ave. London, ON N6B 1Z5

- c. Assurer la transparence des efforts déployés pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

### 4. Santé et sécurité :

Les fournisseurs doivent proposer un environnement de travail sûr et sain à leurs employés, sous-traitants et visiteurs. Cela comprend :

- a. Mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à identifier, évaluer et atténuer les risques pour la santé et la sécurité.
- b. Proposer une formation appropriée, des équipements de protection et des mesures d'intervention d'urgence.
- c. Respecter toutes les réglementations et normes applicables en matière de santé et sécurité.

### 5. Protection de l'environnement :

Les fournisseurs doivent minimiser leur impact environnemental et promouvoir la durabilité dans toutes leurs activités. Cela comprend :

- a. Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que la conservation de l'énergie et la réduction des déchets.
- b. Gérer les matières dangereuses et les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- c. Mettre en œuvre des mesures de prévention de la pollution et s'efforcer d'améliorer continuellement les performances environnementales.

### 6. Rapports et conformité :

Les fournisseurs doivent signaler sans délai toute violation du présent Code ou de toute exigence légale ou réglementaire à Vast Industrial Corp. Les fournisseurs sont tenus de coopérer pleinement à toute enquête menée par Vast Industrial Corp concernant le respect du présent Code.

### Conclusion :

En adhérant au présent Code de conduite des fournisseurs, les fournisseurs affichent leur engagement en faveur des pratiques commerciales éthiques, le respect des droits de l'homme et la gestion responsable de l'environnement. Vast Industrial Corp se réserve le droit d'évaluer la conformité des fournisseurs à ce Code et de prendre les mesures appropriées en cas de non-conformité, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation avec le fournisseur.

Ligne d'assistance téléphonique pour les signalements d'intégrité (lanceurs d'alerte)  
1-289-224-3632 ou [integrity@vastindustrialcorp.com](mailto:integrity@vastindustrialcorp.com)

**\*\*Le présent Code de conduite des fournisseurs fait l'objet d'une révision périodique et peut être mis à jour si nécessaire afin de refléter les modifications apportées aux lois, aux réglementations ou aux politiques de l'entreprise.\*\***

